

Soutenance de la thèse de doctorat – Décorum

La soutenance de la thèse est l'étape ultime de l'évaluation d'un étudiant¹ au doctorat; elle constitue un moment important pour l'étudiant et l'Université. Par conséquent, le déroulement de la soutenance appelle un certain décorum. À moins d'une entente de confidentialité, toute soutenance de thèse est publique; les étudiants, les professeurs ainsi que les invités peuvent y assister.

Préparatifs avant la soutenance

Rencontre préparatoire

Le Président-rapporteur invite les membres du jury à tenir une réunion préparatoire immédiatement avant la soutenance; elle a pour objectifs de permettre aux membres du jury de :

- échanger leurs points de vue quant aux forces et aux faiblesses de la thèse;
- s'entendre au préalable sur l'ordre selon lequel les membres du jury interviendront. L'ordre des interventions est le suivant :
 - le ou les membres externes à l'Université
 - les ou les membres externes au département ou au programme
 - le ou les membres appartenant au département ou au programme
 - le directeur de recherche et, s'il y a lieu, le codirecteur de recherche
 - le Président-rapporteur
 - le représentant du doyen, s'il y a lieu
- préciser le déroulement.

Organisation et protocole

- La **présence du doctorant**, est requise 30 minutes avant sa présentation afin de se préparer adéquatement.
- L'**aménagement** tient compte des éventuels supports techniques et technologiques nécessaires et tout ce qui pourrait être requis pour le bon déroulement de la soutenance.

¹ Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination

Déroulement de la soutenance

Vérification du quorum

Le doyen ou son représentant s'assure qu'au moins trois (3) membres du jury sont présents soit physiquement ou par visioconférence dont au moins un évaluateur externe. S'il n'y a pas le nombre de membres de jury suffisant, il retarde ou reporte la soutenance.

Ouverture de la soutenance

Le doyen ou son représentant déclare la soutenance officiellement ouverte. Il souhaite la bienvenue à l'auditoire. Il laisse la parole au Président-rapporteur.

Présentation du jury par le Président-rapporteur

Le président-rapporteur présente les membres du jury dans l'ordre suivant :

- membres externes à l'Université;
- membres externes au département ou au programme;
- membres du département ou du programme;
- directeur de recherche et, s'il y a lieu, codirecteur de recherche.

Présentation du déroulement par le Président-rapporteur

Le président-rapporteur présente à l'auditoire le déroulement de la soutenance de la thèse :

- présentation de la thèse par l'étudiant;
- questions et commentaires des membres du jury;
- questions de l'auditoire (pendant la délibération du jury);
- délibération du jury;
- communication de la décision du jury;
- clôture de la soutenance.

Invitation du Président-rapporteur pour la présentation de la thèse

Le Président-rapporteur invite l'étudiant à présenter sa thèse en s'inspirant de la formule suivante :

Madame (ou Monsieur),

Vous avez présenté une thèse intitulée _____ en vue de l'obtention du doctorat en _____.

Les membres du jury ont évalué votre thèse et l'ont acceptée pour soutenance. Je vous invite donc à nous en faire une brève présentation d'environ 30 minutes, après quoi je donnerai la parole aux membres du jury pour la période de questions.

Questions et commentaires des membres du jury

- À la suite de l'exposé de l'étudiant, le président-rapporteur invite chacun des membres du jury à prendre la parole et à formuler des questions en suivant l'ordre préalablement déterminé avec eux. Il rappelle aux membres du jury qu'ils disposent d'un maximum de 20 minutes chacun pour poser leurs questions.
- Il peut y avoir un ou plusieurs tours de questions, cependant il est d'usage de prévoir deux tours de questions. Chaque membre du jury fait de brefs commentaires et adresse des questions précises et pertinentes sur la thèse et la présentation de cette dernière.
- Après chaque question, le Président-rapporteur donne la parole à l'étudiant pour lui permettre de répondre. Le Président-rapporteur peut intervenir, au besoin, pour clarifier une question et

s'assurer que l'étudiant l'a bien comprise. Il peut en outre refuser une question hors d'ordre ou dénuée de pertinence.

- En l'absence d'un membre du jury, le Président-rapporteur adresse à l'étudiant les questions que lui a soumises au préalable l'évaluateur absent.
- Par la suite, et s'il le juge à propos, le doyen ou son représentant peut formuler certains commentaires sur la thèse.

Période de questions de l'auditoire

Une fois la période de questions des membres du jury terminée, le Président-rapporteur invite l'auditoire à adresser des questions au doctorant. Pour ne pas prolonger indûment la soutenance, la période de questions de l'assistance peut prendre place pendant que le jury délibère; un membre de l'assistance est alors invité à présider l'assemblée.

Délibérations du jury

- Après la soutenance, le jury se retire pour délibérer en présence du doyen ou de son représentant. Le Président-rapporteur préside les délibérations qui sont confidentielles.
- La thèse peut être acceptée ou refusée, à l'unanimité ou à la majorité des voix. Au terme des délibérations, le Président-rapporteur complète le document « avis après soutenance » et veille à le faire signer par chacun des membres du jury présents à la soutenance.

Communication de la décision du jury

En cas d'acceptation de la thèse

De retour dans la salle, le Président-rapporteur communique à l'étudiant la décision du jury, en s'inspirant de la formulation suivante :

Madame (ou Monsieur) _____, j'ai l'honneur de vous annoncer que les membres du jury, après avoir examiné votre thèse et assisté à la soutenance que vous en avez faite, recommandent à l'unanimité (ou à la majorité des voix) à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal d'accepter votre thèse puisqu'elle satisfait aux exigences du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D) (ou de docteur) en _____ et que ce grade vous soit décerné avec les privilèges qui s'y rattachent. Permettez-moi de vous présenter les félicitations du jury.

S'ils le jugent à propos, les membres du jury peuvent mentionner, par la voix du Président-rapporteur, la mention qu'ils ont accordée à la thèse. Le Président-rapporteur demande au nouveau docteur et au directeur de recherche s'ils souhaitent s'adresser à l'auditoire.

En cas de refus de la thèse

Le caractère public de la thèse prend fin si elle est rejetée ou si les membres du jury ne la recommandent pas à la majorité des voix. Le Président-rapporteur fait la présentation en ces termes:

Madame (ou Monsieur), je dois vous annoncer que les membres du jury, après avoir examiné votre thèse et assisté à la soutenance que vous en avez faite, recommandent à l'unanimité (ou à la majorité des voix) à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal de refuser votre thèse

puisqu'elle ne satisfait pas aux exigences du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D) (ou de docteur) en

Clôture de la soutenance

Le Président-rapporteur procède à la clôture de la soutenance. Il transmet le Certificat de soutenance à la direction de programme qui fera le suivi auprès de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, qui en acheminera copie à l'étudiant.

Le cas échéant, le Président-rapporteur invite les personnes présentes à un vin d'honneur.